



DOSSIERS VIEILLESSE EN PROVENANCE DE LA CRAM DE LYON

Alors que nous nous sommes inquiétés d'un accroissement important du nombre de dossiers en souffrance au sein du secteur Vieillesse de la CRAM Nord-picardie, il s'avère que la CRAM de LYON se trouve dans une situation **CATASTROPHIQUE**.

A cet effet, **2000** dossiers en provenance de la région RHÔNE-ALPES seront traités par notre organisme par des techniciens en phase de devenir « TPR » au sein des CITR. Neuf autres CRAM sont également impliquées dans l'aide à accorder à LYON.

Pour information, il ne s'agirait pas d'une surcharge brutale de travail au niveau de la CRAM de LYON, mais d'un manque évident de personnel du secteur vieillesse, que les organisations syndicales du site dénoncent depuis 1997.

Cette carence s'est accentuée par la conjonction de deux effets :

1. LYON s'est portée volontaire pour être la caisse PILOTE du nouvel outil informatique vieillesse « OR2003 ».
2. La direction de cet organisme a **anticipé** la « **productivité** » que ce système était censé apporter au traitement des dossiers vieillesse par l'absence d'embauches.

Par conséquent, l'effectif des services de production a été revu à la baisse lors de la mise en place de la RTT.

Ce qui a pour conséquence inévitable, un **RETARD** dans le traitement de près de **100.000 dossiers selon les Syndicats, 22500 selon la Direction de la CRAM de LYON** Et pour compléter ce qui précède, il faut savoir que les personnels de LYON ont l'obligation d'effectuer des heures supplémentaires chaque samedi (dans la limite des 130 heures annuelles) alors que paradoxalement, leur protocole d'accord sur l'ARTT prévoit que toute heure supplémentaire sera récupérée dans les 3 mois qui suivent.

Maintenant, il ne faudrait pas que l'aide que nous sommes susceptibles d'accorder à une CRAM en difficulté, devienne préjudiciable aussi bien à l'aidant qu'à l'aidé.

En effet, cela ne doit pas, d'une part, régler artificiellement le problème d'un sous effectif à LYON, et, d'autre part, mettre ses salariés en position de non-respect des objectifs de la COG et ainsi réduire leur prime d'intéressement.

Quant aux salariés de la CRAM Nord-Picardie, outre le surcroît d'activité induit par la prise en charge inattendue de ces 2000 dossiers, espérons que ce processus ne viendra pas retarder les départs des agents vers leurs résidences administratives prévues, voire freiner certaines aspirations de progression hiérarchique par le biais de « formation qualifiante ».

Et sans oublier les assurés sociaux, qui n'ont nullement été avisés du transfert de leurs dossiers au niveau d'autres organismes !!!

